



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

Objet :

AR 2025-1146

Le Maire de la Ville de DOLE,

OBJET : Délégation de signature à
Monsieur Jean-Michel REBILLARD

VU l'article L 2122-18 du Code Général
des Collectivités Territoriales ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation est accordée à Monsieur Jean-Michel REBILLARD, conseiller municipal délégué, en charge de l'accessibilité, des affaires foncières et immobilières pour signer le 16 juillet 2025 en mes lieu et place, la cession des parcelles cadastrées CP n° 630, 632 et 638 au profit de la société JTM ainsi que l'acquisition à la société JTM d'une partie de la parcelle cadastrée CP n°527, à l'étude de Maître Claire-Lise LOCURCIO, 98 Avenue Jacques Duhamel 39100 DOLE.

Article 2 : Le Directeur Général des services communautaires est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- * Sous-préfecture,
- * Trésorerie municipale du Grand Dole,
- * Monsieur Jean-Michel REBILLARD

Fait à DOLE, le **11 JUIL. 2025**

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX.

